DÉPARTEMENT LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30/07/2009

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON Nasbinals

Nombre

de conseillers en exercice 9
de présents 9
de votants 9

Objet

Adhésion au C.A.U.E.

Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16/07/2009

Pour extrait conforme au registre Fait à Marchastel le 30/07/2009 Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 30/07/2009 et publication ou notification le 30/07/2009 L'an deux mille neuf et le trente juillet à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie

CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain

VIGIER

Absents: MM

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, fait part au Conseil Municipal du courrier de la C.A.U.E. de la lozère qui nous propose une adhésion :

Le Maire explique à l'Assemblée les 4 grandes missions du C.A.U.E. :

- Le Conseil Architectural gratuit auprès des particuliers pour tout projet de construction ou de rénovation dans les locaux et les mairies du département.
- Le conseil aux collectivités territoriales pour les opérations de rénovation du patrimoine, d'aménagement paysager, urbain ou tout projet d'urbanisme.
- La formation des élus et professionnel sur l'urbanisme, de l'environnement et de l'architecture.
- La sensibilisation des scolaires et du grand public à la qualité architecturale et environnementale du département.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite ou non adhérer au C.A.U.E.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'adhérer au C.A.U.E. de la lozère pour cette année et les années à venir.
- Décide de payer une cotisation de 90 € pour l'année 2009 au CAUE
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se référant à cette affaire.

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents